



MAIRIE DE JASSERON

## Commune de Jasseron (Ain)

\* \* \* \*

### DECISION DU MAIRE

Décision n°DM2024.09-01

**Objet** : Projet de construction d'un pôle périscolaire et culturel – demande de subvention relative à l'ameublement de la cantine et de la garderie auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de l'Ain.

Monsieur le Maire de la Commune de Jasseron,

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le procès-verbal d'élection du maire et de ses adjoints du 23 mai 2020 ;

**Vu** la délibération du Conseil municipal n°1 du 9 juin 2020 par laquelle le Conseil municipal consent délégation permanente de fonctions à Monsieur Sébastien GOBERT, maire ;

**Vu** la délibération du Conseil municipal n°CM2021.12-12 du 14 décembre 2021 relative à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction d'un pôle périscolaire et culturel à Jasseron ;

**Vu** la délibération du Conseil municipal n°CM2022.02-07 du 15 février 2022 relative à l'approbation du programme de travaux du pôle périscolaire et culturel ;

**Vu** la délibération du Conseil municipal n°CM2022.05-01 du 17 mai 2022 relative à l'approbation de la phase 1 du projet de construction d'un pôle périscolaire et culturel et de son plan de financement ;

**Vu** la délibération du Conseil municipal n°CM2023.06-05 du 27 juin 2024 relative à l'approbation du projet de démolition et de construction d'un pôle périscolaire et culturel ;

**Vu** la décision du maire n°DM2022.06-03 du 15 juin 2022 relative à l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un pôle périscolaire et culturel à Jasseron ;

**Vu** la décision du maire n°DM2024.01-01 du 9 janvier 2024 relative à l'attribution des marchés de travaux (lots 3 à 8 et 10 à 16) dans le cadre du projet de construction d'un pôle périscolaire et culturel ;

**Vu** la décision du maire n°DM2024.02-02 du 26 février 2024 relative à l'attribution des marchés de travaux (lots 9 et 17) dans le cadre du projet de construction d'un pôle périscolaire et culturel ;

### DÉCIDE

#### **Article 1 :**

Dans le cadre de son projet de construction d'un pôle périscolaire et culturel, la Commune de Jasseron va procéder à l'ameublement de la cantine et de la garderie.

A ce titre, la collectivité sollicite une aide financière à l'investissement sur fonds nationaux pour les accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de l'Ain.

#### **Article 2 :**

La Commune de Jasseron souhaite acquérir le matériel et/ou mobilier suivant :

- pour la cantine :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210101952-20240916-DM2024\_09\_01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/09/2024  
Publication : 16/09/2024

- des tables rectangulaires 180 x 80 T6 avec plateau stratifié,
- des tables rondes T6 H76,
- des tables rectangulaires 180 x 80 T3,
- des chaises H46,
- des chaises hautes,
- des chaises T3 H35 ;
- pour la garderie :
  - des tables rectangulaires T6 et T3/tables hexagonales/tables rondes T4 et T6,
  - des chaises,
  - un canapé,
  - des poufs et des fauteuils,
  - des tables basses ;
- pour le bureau :
  - un bureau,
  - un caisson de rangement,
  - un tableau aimanté,
  - un coffre-fort mural,
  - une horloge ;
- pour les sanitaires :
  - des portes savons,
  - des dévidoirs essuie tout et papier toilette.

**Article 3 :**

Le montant total de l'ameublement de la cantine et de la garderie est estimé à 29 093,00 € HT.

Le Conseil municipal sera informé de cette décision lors de sa prochaine séance.



Fait à Jasseron, le 16 septembre 2024

Sébastien GOBERT,  
Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210101952-20240916-DM2024\_09\_01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/09/2024  
Publication : 16/09/2024